

dégâts résultant de pareilles catastrophes dépasse souvent les apports nets d'assistance au développement,

Constatant les efforts acharnés qu'ont faits le Gouvernement et le peuple du Bangladesh pour sauver des vies humaines, pour atténuer les souffrances et les épreuves des victimes des inondations et pour prendre d'urgence des mesures de redressement, y compris des secours immédiats et des mesures de relèvement,

Constatant également que l'ampleur des dégâts et des dévastations dépasse la capacité qu'a le Bangladesh d'y porter remède ou d'y faire face à lui seul et nécessite, en plus des efforts nationaux, une assistance financière et technique internationale portant sur le long terme,

Soulignant, à cet égard, l'importance des mesures mentionnées dans le rapport sur l'assistance économique spéciale et les secours en cas de catastrophe au Bangladesh que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session¹⁷,

Consciente que le Bangladesh est particulièrement vulnérable à des catastrophes périodiques qui risquent de devenir un fléau annuel dont il est loin de pouvoir maîtriser ou effectivement atténuer les ravages,

Consciente qu'il faut une assistance internationale et un investissement durables pour prévenir ces catastrophes ou les rendre moins destructrices,

Notant avec gratitude l'appui et la solidarité qu'ont manifestés les pays d'Asie du Sud en aidant le Bangladesh au lendemain même des inondations,

Se félicitant des efforts que le Gouvernement du Bangladesh a entrepris au niveau le plus élevé pour renforcer la coopération bilatérale avec les pays concernés de la région en créant des équipes spéciales d'experts pour étudier les problèmes de maîtrise des eaux et d'écoulement des crues, formuler des recommandations et trouver des solutions durables à ces problèmes,

Exprimant l'espoir que ces approches bilatérales multiples renforceront la coopération, la coordination et la convergence des intérêts mutuels et conduiront ainsi à des arrangements pratiques de nature à promouvoir des solutions pour l'évaluation, la prévision et la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets ainsi qu'à des approches communes pour arriver à une solution permanente,

Considérant qu'il incombe au système des Nations Unies d'encourager, à la demande des gouvernements intéressés, des études, portant notamment sur les catastrophes naturelles d'origine géophysique, de renforcer les moyens dont les pays disposent pour atténuer les effets des catastrophes naturelles, de susciter des travaux scientifiques et techniques qui aideraient à combler les lacunes critiques de nos connaissances en la matière, de diffuser ces connaissances à mesure qu'elles progressent et de mettre au point des moyens de prévoir, de prévenir et de rendre moins destructrices les catastrophes naturelles, par le biais de programmes d'assistance technique et de transfert de technologie,

Consciente que les organismes des Nations Unies disposent de connaissances spécialisées et de moyens techniques considérables pour aider les pays sujets à des catastrophes naturelles à renforcer leurs moyens de se prémunir contre elles et de les prévenir en recherchant une solution efficace et à long terme aux problèmes causés par ces catastrophes,

1. *Exprime sa gratitude* aux Etats Membres, aux organisations internationales membres ou non du système des

Nations Unies, aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux particuliers et aux groupes qui ont si généreusement aidé le Gouvernement du Bangladesh à mener des opérations de premiers secours et de relèvement;

2. *Sait vivement gré* au Secrétaire général des mesures qu'il a prises d'urgence pour susciter une assistance humanitaire et, en faisant du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe son représentant spécial, pour coordonner sur place les activités des organismes des Nations Unies de sorte que l'assistance de la communauté internationale soit unifiée et effective;

3. *Engage* tous les Etats Membres, les institutions spécialisées qui sont à l'œuvre sur place et les autres organes et organismes des Nations Unies, ainsi que les institutions économiques et financières internationales, à agir d'urgence et avec générosité en soutenant l'assistance au développement accordée au Bangladesh, en particulier pour ses plans et programmes de relèvement et de reconstruction à plus long terme;

4. *Prie* les organisations et organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations multilatérales de prendre les mesures voulues pour aider le Bangladesh à renforcer sa capacité d'évaluer, de prévoir, de prévenir et de rendre moins destructrices les catastrophes naturelles, notamment par des programmes de planification préalable et de prévention des catastrophes, et à exécuter ses plans et programmes en vue de trouver une solution efficace à long terme aux problèmes causés par les inondations et autres catastrophes naturelles;

5. *Prie* le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et en coopération avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, d'aider le Gouvernement du Bangladesh à établir son propre plan de faisabilité pour faire face à ces exigences;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-quatrième session de l'application de la présente résolution.

33^e séance plénière
18 octobre 1988

43/10. Pouvoirs des représentants à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale

A

L'Assemblée générale

Approuve le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹⁸.

33^e séance plénière
18 octobre 1988

B

L'Assemblée générale

Approuve le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹⁹.

76^e séance plénière
9 décembre 1988

¹⁷ A/41/396.

¹⁸ A/43/715

¹⁹ A/43/715/Add.1